



CHANTIER TSO: GT du 30 janvier 2019

## 2<sup>ème</sup> bilan d'étape

Le 30 janvier 2019, les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et FO ont été reçues par la DRH/MD pour un deuxième bilan d'étape sur l'évolution du statut TSO depuis la mise en application du décret n° 2016-1993 du 30/12/2016, fixant les professions ouvrières ouvertes au recrutement.

Les documents de travail, communiqués tardivement, font état d'une problématique de recrutement et proposent des évolutions sur l'entrée dans le corps TSO. Mais, une proposition est également faite pour une sortie de certains TSO encadrant, ou qui pourraient être amenés à encadrer, de quitter la catégorie TSO pour intégrer celle de chef d'équipe.

En préambule, la délégation\* CGT a rappelé, comme elle l'a fait dans les autres GT, son opposition aux décrets du 30 décembre 2016, autorisant les futurs recrutements que dans 21 professions, celles des TSO n'y étant pas. Et qu'il est impératif d'avoir des embauches d'OE à la hauteur des besoins et une demande de postes de TSO suffisants.

Une revendication primordiale pour la pérennité des TSO est de rouvrir à tous les agents civils du ministère la possibilité d'entrée dans le corps des TSO.

Un constat est fait sur le manque d'attractivité du T2 pour les OE groupe 6. La CGT propose, à cette occasion, l'entrée dans le corps TSO en T3 à la place du T2, afin que les OE bénéficient d'un avancement correspondant à un groupe. De ce

fait, nous demandons de supprimer le T2 et de reclasser tous les TSO à une catégorie supérieure.

La CGT précise également que les employeurs n'ouvrent pas suffisamment de postes T2 pour remplir le besoin de TSO, indispensables dans nos établissements. Pour exemple, plusieurs dizaines d'OE et de TCT ont été embauchés ces dernières années à l'AIA de Clermont, pour un seul poste de T2 ouvert alors qu'il y a de nombreux candidats.

L'administration fait le constat qu'un vivier d'OE bac+2 est en train de se constituer depuis la reprise des recrutements et pourrait potentiellement basculer TSO. La CGT précise qu'il est anormal qu'un titulaire d'un BTS, qui signifie brevet de technicien supérieur, soit embauché sur un poste d'ouvrier. La CGT revendique des embauches de ses personnels directement en tant que technicien en TSO4. Cette dérive est principalement due au fait que les syndicats ne participent plus aux embauches d'OE.

La DRH/MD envisage une entrée au niveau T4 pour les OE groupe 6 ou 7, soit direct, soit par formation qualifiante (FQ) du niveau cours national actuel avec une préparation préalable de l'OE (cours par correspondance). Du coup, le choix des agents pouvant postuler à cette FQ serait à la main de l'employeur. La CGT refuse la limitation des candidatures par une sélection de l'employeur. La DRH/MD propose alors que 3 candidats maximum puissent se présenter pour une FQ et ce sera la CAPSO qui décidera du candidat retenu.

La CGT s'inquiète de l'équité de cette mesure du fait du niveau élevé d'entrée en TSO4. Seuls

certains OE bac+2 pourront espérer accéder au corps des TSO. Les OE possédant un diplôme inférieur seront de fait exclu de cette possibilité de déroulement de carrière. Alors qu'une embauche en T3 sur le niveau T2 actuel permettrait cet accès à beaucoup plus d'OE.

Les syndicats demandent un quota minimum d'ouverture de postes TSO par an pour pérenniser le corps, conserver une FQ de qualité et répondre aux besoins des employeurs. La DRH/MD refuse des quota et contingents imposés.

Une durée d'attente de 5 ans en qualité d'OE sera nécessaire pour postuler à l'entrée dans le corps des TSO, durée équivalente pour un OE qui souhaite devenir chef d'équipe. Nous pensons qu'il est difficile de conserver un niveau suffisant, notamment en math et physique (niveau bac+1), pendant 5 ans pour pouvoir prétendre réussir son examen d'entrée en T4. Sachant que le candidat n'est pas sûr d'être retenu par la CAPSO pour postuler à cet examen d'entrée.

Pour les T2 et T3 actuels, la DRH/MD leur propose une mesure transitoire avec accès direct par FQ au T4. Pour ceux qui ne le souhaitent pas, ils devront attendre le passage au choix. La CGT demande, comme cela s'est produit pour les ouvriers groupe IVN et V, une mesure exceptionnelle avec un reclassement automatique en T4, puisque cela ne concerne qu'une toute petite population.

Pour les TSO encadrant ou qui sont susceptibles d'encadrer, la DRH/MD propose, sur volontariat, aux T5bis ou T6 un passage vers le HCB CE, sans possibilité de retour TSO. La CGT précise qu'un TSO n'a pas vocation à faire de l'encadrement hiérarchique, et dans ce cas il prend un poste à un OE qui pourrait accéder à une fonction de CE avec une prime de faisant fonction de 20%. Encore un moyen de vider le corps des TSO.

La DRH/MD souhaite consulter la CNEU pour identifier des professions matriculaires ouvrières éligibles à la mise en place de passerelles. La CGT déplore cette restriction puisqu'actuellement toutes les professions ouvrières peuvent prétendre passer TSO. La DRH/MD nous fait part qu'il y a aussi « un chantier nomenclatures » qui pourrait étudier une évolution des branches TSO pour être en correspondance avec les évolutions des emplois du ministère des armées.

La DRH/MD souhaite que des OE HCA ou HCB puissent changer de catégorie en T5bis soit par essai direct soit par FQ. Pressé de terminer la réunion, le débat n'a pas eu lieu, mais la CGT reste perplexe quant aux réelles chances de réussite à cet essai vu le niveau demandé. De plus, on constate actuellement un engorgement au niveau TSO5bis, qui est la population TSO la plus importante, et cette possibilité d'accès OE directement en T5bis accentuerait la situation.

Le trop faible taux d'avancement proposé aux TSO, qui n'est toujours pas connu, ne répond pas à un déroulement de carrière complet pour les agents. La CGT revendique une hausse des droits.

Le but de cette réforme, validée par certaines OS, est de définitivement casser le corps des TSO : fin des cours nationaux, concurrence TSO-OE (alors que ce sont bien 2 fonctions différentes), fin de la notion de la promotion sociale pour les OE.

La CGT refuse d'accompagner le détricotage de nos statuts et revendique des recrutements massifs en OE mais également en TSO où leur utilité, leur expérience, leurs formations et leurs compétences très spécifiques sont une nécessité auprès de nos employeurs.

Montreuil, le 4 février 2019